

Vous souhaitez **acquérir un logement auprès de particuliers**, acheter un logement neuf construire une maison individuelle ou simplement réaliser des travaux d'extension ?

**C'est possible, le CPA peut vous accorder un crédit pour réaliser votre projet.**



crédit pour l'achat de logement  
auprès **de particuliers**

*Les crédits immobiliers du CPA*



القرض الشعبي الجزائري  
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

## Les Caractéristiques de votre crédit :

- Vous empruntez en toute sécurité, en préservant l'équilibre de votre budget.

> **Montant:** Peut atteindre au maximum 80% du prix du logement.

Il est déterminé en fonction du revenu et de l'âge de l'emprunteur.

> **Durée de remboursement :** Peut atteindre vingt (20) ans pour les non épargnant et vingt cinq (25) ans pour les épargnants.

Le remboursement du prêt doit être intervenir dans la limite d'âge de 65 ans. Elle peut aller jusqu'à 70 ans dans le cas où la pension de la retraite resterait égale à 100% du revenu précédemment perçu.

> **Remboursement :** Par mensualités constantes à hauteur de 30% du revenu global net mensuel de (RGNM).

> **Taux d'intérêt :** variable selon les conditions générales de banque en vigueur.

**Déblocage du crédit :** par chèque de banque établi à l'ordre du notaire.

> **Période de différé :** Fixée à trois mois à compter de la date de la mobilisation du crédit.

> **Apport personnel :** 20% au minimum du prix de logement.

## Conditions d'éligibilité :

- > Toute personne physique de nationalité algérienne, résidente en Algérie, non résidente, ou en situation de détachement à l'étranger pour des missions temporaires.
- > Justifier d'un revenu stable et régulier égal ou supérieur à douze mille (12000,00 DA) au minimum.
- > Disposer d'un apport personnel de 20% de prix d'achat du logement.

## Garanties à présenter:

- Pour prétendre à un prêt, vous devez remettre :
  - > Une hypothèque notariée de premier rang sur le Logement financé au profit du CPA.
  - > Une assurance décès et invalidité absolue et définitive(IAD) et une assurance multirisque habitation, avec subrogation au profit du CPA.
  - > Un acte de caution personnelle et solidaire du conjoint dans le cas où le revenu de celui-ci est pris en compte.

## Constitution du dossier de crédit

- *Pour l'achat de logement de particulier à particulier*
  - > Copie légalisée de la promesse de vente notariée, publiée et enregistrée.
  - > Certificat négatif d'inscription d'hypothèque
  - > Copie de l'acte de propriété du bien immobilier
  - > Rapport d'existence, d'expertise et d'évaluation du bien immobilier délivré par un bureau d'études agréé par la banque.
  - > Fiche familiale d'état civil et photocopie de la pièce d'identité officielle
  - > Attestation fiscale récente du demandeur non salarié
  - > Fiche de paie des trois derniers mois pour les salariés
  - > Titre d'occupation du logement actuel ou certificat de résidence (pour justifier de l'adresse exacte du demandeur)
  - > Formulaire de demande de crédit dûment renseigné (à retirer auprès d'une agence de votre choix).
- *Pour l'achat de logement par un particulier auprès d'une administration ou entreprise dans le cadre de désistement*
  - > Décision de désistement délivrée par l'employeur
  - > Justificatif de dépôt de dossier d'achat délivré par les services des domaines ou autres services compétents
  - > Plus les pièces numérotées de 5 à 9 ci-dessus.

## Avantages accordés aux épargnants

- Les épargnants peuvent bénéficier des avantages suivants :
  - > Application du taux d'intérêt débiteur « épargnants » sur le crédit selon les conditions générales de banque.
  - > Allongement de la durée de remboursement de 5 ans dans la limite d'âge fixée.

### ■ Pour bénéficier des avantages liés à l'effort d'épargne, les conditions suivantes doivent être réunies :

- > La durée de l'épargne égale au minimum à une année.
- > Le montant des intérêts cumulés durant l'année sur le compte du Livret Epargne logement/CPA ou sur Livret Epargne Banque doit représenter 1,5% du montant du crédit sollicité.

OU

- > Le montant des intérêts calculés par anticipation sur un placement bloqué pendant trois (03) années, doit représenter 1,5% du montant du crédit sollicité.

Crédit Populaire d'Algérie, Société par Actions au capital de 28 300 000 000 DA,  
2, Bd du Colonel Amirouche 16000 Alger - internet : [www.cpa-bank.com](http://www.cpa-bank.com)

Les informations contenues dans le présent document sont données à titre indicatif. Nos chargés de clientèle sont à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations.